

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE Séance du mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi dix février deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Étaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAÏN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Absents excusés : BRACCO Patrice, DORDE Maeva, CHIBANI Franck

Absents : BEUGNIET Pierre, ANTOINE SAVARY Kathia

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 02 01

Objet :

Adoption du CFU 2025 du budget des pompes funèbres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le passage de la commune au Compte financier Unique pour l'ensemble de ses budgets

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter le CFU pour le budget annexe pompes funèbres M4 pour l'exercice 2025 tenu par l'ordonnateur et le Comptable public ;

Considérant que les résultats portés sur le CFU sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Excédent/déficit de fonctionnement :	0,00 €
---	---------------

Investissement

Dépenses	0,00 €
----------	--------

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Préfecture

p. 1
006-210600573-20260225-260201-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026

Recettes 0,00 €

Solde d'investissement : 0,00 €

Total des 2 sections

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

Excédent/Déficit global sur l'exercice

courant : 0,00 €

Considérant que ce CFU consacre la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du trésorier pour l'exercice 2025 du budget annexe pompes funèbres ;

Monsieur Jean-Claude Vallauri propose d'approuver le CFU 2025 de ce budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Jean-Claude Vallauri, et après en avoir délibéré, et sans que le maire n'ait pris part au vote

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte financier unique du budget annexe pompes funèbres M4 pour l'année 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAÏN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

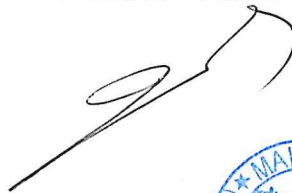
AR Prefecture

006-210600573-20260225-260201-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Prefecture

p. 3

006-210600573-20260225-260201-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026